



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux entreprises industrielles à vocation touristique

Question écrite n° 31023

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par les entreprises industrielles à vocation touristique en cette période de post-crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus. Il lui rappelle que cette crise a fragilisé l'équilibre économique des territoires et a frappé de plein fouet de nombreuses entreprises qui font leur identité. Les parfumeurs, les confiseurs, les artisans verriers sont au nombre de ceux-là et perpétuent l'excellence du patrimoine industriel français et les savoir-faire locaux. Ils accueillent chaque année dans leurs ateliers de nombreux visiteurs et participent ainsi au développement touristique des territoires. Le département des Alpes-Maritimes est illustratif de cette richesse entrepreneuriale et accueille sur son territoire le pôle parfumerie Grassois, les verreries de Biot ou encore les confiseurs de Tourrettes-sur-Loup, labellisés par le ministère du tourisme et reconnus par l'association « Entreprise et Découverte ». Ces filières sont génératrices d'emplois hautement qualifiés et représentent des acteurs importants du tourisme culturel. Avec la crise sanitaire doublée d'une crise sociale qui s'annonce, ces importants acteurs économiques de proximité, après avoir subi les conséquences des mesures de confinement, vont pâtir, économiquement et durablement, de la diminution de leur activité. Corrélativement, représentant une richesse touristique évidente, ce sont de nombreuses zones d'attractivité qui risquent hélas d'être impactées avec des conséquences en termes d'emploi désastreuses pour les communes du département. De nombreux industriels, animés de la passion pour leur métier et pour leur territoire, risquent de voir leurs entreprises fermer. Aussi, il est impératif de tout mettre en œuvre pour sauver ces secteurs d'excellence qui font la France et la diversité de ses territoires. Il est indispensable que le plan de soutien au secteur du tourisme du 14 mai 2020 s'applique en matière de maintien de l'activité partielle, de prolongation du fonds de solidarité, d'exonération de cotisations sociales ou bien encore de report des échéances de crédit, à ces entreprises dont l'activité industrielle est couplée à une activité touristique. La priorité étant de concentrer les efforts sur la baisse des impôts et des taxes de production de ce secteur afin qu'il regagne en énergie et prenne un nouvel élan. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions de Gouvernement à ce sujet afin de ne pas laisser la crise sanitaire avoir raison du patrimoine industriel, artistique et touristique qui fait la fierté de ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31023

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4668

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)